

Annexe 1

PUBLICITE INTIALE REALISEE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE INITIALE ET ELEMENTS D'ANNULATION

1. Avis d'enquête publique
2. Premières parutions presse
3. Parution sur le site internet⁴
4. Constat d'affichage
5. Information de report de l'enquête publique
 - a. Préfecture (17mars 2020)
 - b. Commune (19 mars 2020)

1. Avis d'enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE – COMMUNE DE CESTAS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CESTAS

**MODIFICATION N° 2 DU PLU – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUY EN
VUE DE L'EXTENSION DE LA ZONE LOGISTIQUE DE POT AU PIN**

Par arrêté N° 61/2020 du 19 février 2020, le Maire de CESTAS, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification N° 2 du PLU, engagée par une délibération du Conseil Municipal du 25/09/2018 visée en Préfecture de la Gironde le 26/09/2018.

Cette procédure vise à permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUY de Pot au Pin, en vue de l'extension de la zone logistique du même nom, sur une surface de 52 hectares.

Ce dossier a fait l'objet d'une étude environnementale réalisée par le bureau d'études ENVOLIS, d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat en matière d'environnement en date du 31/01/2020 et des avis des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Ces documents sont annexés au dossier soumis à enquête publique.

Monsieur Sylvain BARET, officier supérieur de l'armée de l'air à la retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Cestas (2, Av du Baron Haussmann – 33610 CESTAS) du **27 mars à compter de 8h30 au 30 avril 2020 à 17h inclus** pendant une durée de 35 jours consécutifs, aux heures et jours habituels d'ouverture, de 8 h30 à 17 h et les samedis matins de 10 à 12h. Les informations concernant ce dossier pourront être demandées à Madame Véronique SAINTOUT (responsable du service urbanisme) dont les coordonnées sont : Tel : 05.56.78.13.00.- mail : urba@mairie-cestas.fr.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de CESTAS lors de 4 permanences qui se tiendront le :

- vendredi 27 mars 2020 de 9 h à 12 h
- mercredi 8 avril 2020 de 14 h à 17 h
- samedi 18 avril 2020 de 10 h à 12 h
- jeudi 30 avril 2020 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Cestas auprès du Service Urbanisme (2, av du Baron Haussmann – 33610 CESTAS) ou déposer par voie informatique, à l'attention du commissaire enquêteur, sur la boîte mail : urba@mairie-cestas.fr. L'ensemble de ces observations sera accessible, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la mairie de Cestas : www.mairie-cestas.fr et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête public sera consultable en format papier, en version numérique gratuitement sur un poste informatique dédié à cet effet, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la mairie de CESTAS dont l'adresse est : www.mairie-cestas.fr. Toute personne intéressée pourra à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cestas, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête :

- le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Cestas auprès du service urbanisme et sur le site internet de la mairie : www.mairie-cestas.fr, durant la même période.
- le Conseil municipal de Cestas se prononcera sur l'approbation de cette procédure par une délibération motivée ou décidera s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification N° 2 du PLU en vue de son approbation.

Adresse Postale : BP 9 – 33611 CESTAS

2. Premières parutions presse

26AnnoncesMercredi 4 mars 2020 **SUD OUEST**

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Annonces légales

Enquêtes publiques

Plan Local d'Urbanisme

Vie des sociétés



Mairie de Cestas

ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N° 2 DU PLU

Ouverture à l'urbanisation de la zone ZAUY de Pot au Pin

Par arrêté n° 61/2020 du 19 février 2020, le maire de Cestas a annoncé l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification n°2 du PLU en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone ZAUY de Pot au Pin, engagée par une délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2018 visée en préfecture de la Gironde le 26 septembre 2018.

Ce dossier a fait l'objet d'une étude environnementale réalisée par le bureau d'études ENVOLIS, d'un avis de l'autorité administrative de l'état en matière d'environnement en date du 31 janvier 2020 et des avis des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L.122-1 du Code de l'environnement. Ces documents sont annexés au dossier soumis à enquête publique.

M. Sylvain BARET, officier supérieur de l'armée de l'air à la retraite, a été désigné par le président du Tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Cestas (2, avenue du Baron-Hausmann, 33610 Cestas) du **27 mars 2020 à samedi de 8 h 30 jusqu'au 28 avril 2020 à 17 heures** inclus pendant une durée de 35 jours consécutifs, aux heures et jours habituels d'ouverture, de 8 h 30 à 17 heures et les samedis matins de 10 h à 12 heures. Les informations concernant ce dossier pourront être demandées à **M^{me} Véronique SAINTOUT** (responsable du service urbanisme), tél. 05 56 76 13 00, mail : urba@mairie-cestas.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Cestas durant 4 permanences :

- le vendredi 27 mars 2020, de 8 h à 12 heures ;
- le mercredi 8 avril 2020, de 14 h à 17 heures ;
- le samedi 18 avril 2020, de 10 h à 12 heures ;
- le jeudi 30 avril 2020, de 14 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Cestas auprès du service urbanisme (2, avenue du Baron-Hausmann, 33610 Cestas). Des observations pourront de plus être transmises par voie informatique, à l'attention du commissaire-enquêteur, sur la boîte mail : urba@mairie-cestas.fr. L'ensemble de ces observations sera accessible, dans les meilleurs délais, sur le site Internet de la mairie de Cestas : www.mairie-cestas.fr et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête public sera de même consultable sur format papier et en version numérique gratuitement sur un poste informatique dédié à cet effet, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site Internet de la mairie de Cestas dont l'adresse est : www.mairie-cestas.fr

Toute personne intéressée pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cestas dès la publication de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête :
Le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Cestas auprès du service urbanisme et sur le site Internet de la mairie : www.mairie-cestas.fr, pendant la même période ;
le Conseil municipal de Cestas se prononcera sur l'approbation de cette procédure par une délibération motivée ou décidera s'il y a lieu d'apporter des changements au projet de modification du PLU en vue de son approbation.



Syndicat mixte du Sud Gironde

APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD GIRONDE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Sud Gironde, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 18 février 2020. Ladite délibération est affichée au siège du Syndicat mixte et dans les sièges des cinq établissements publics de coopération intercommunale de périmètre pendant un mois : la Communauté de communes du Bazadais, la Communauté de communes Convergences Baronnès, la Communauté de communes du Réolais et Sud Gironde, la Communauté des communes Rurales entre Deux Mers et la Communauté de communes du Sud Gironde. La délibération et le SCoT approuvés peuvent être consultés au siège du Syndicat mixte du Sud Gironde, 8, rue du Canton, 33490 Saint-Mataire et consultables sur <http://www.sco.td.gironde.fr>



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Autres annonces légales

CHANGEMENT DE NOM



2MSE EURL
Siège social : 1, impasse Jules-Fénelon,
33700 Mérignac
600 498 309 RCS Bordeaux

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2020, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 7 500 euros à 45 000 euros. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sans portée au RCS de Bordeaux.

CHANGEMENT DE NOM

M. César, Ety, Kocou MIDAHIEN, demeurant 298, avenue de Labarde, appartement B113, 33300 Bordeaux (Gironde), agissant au nom de son enfant mineur Inad, Nétra, Naomi, Djidjou MIDAHIEN DOFFOU, né le 23 Avril 2019 à Lormont (Gironde), dépose une requête auprès du greffe des seaux à l'effet de substituer au nom patronymique de cet enfant mineur celui de MIDAHIEN.



Sud Ouest immo

Les meilleures offres de location

chaque mardi

dans votre journal

et sur sudouest-immobilier.com



Avec



4 mars 2020 : parution journal Sud-Ouest

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA GIRONDE**

SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement
(Livre V du code de l'environnement)

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

Par arrêté préfectoral du 28 février 2020, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement transmise par la Société COLIAS SUD OUEST en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'ensilage à chaud sur la commune de Saint-Christoly-de-Blaye, à l'ex-« Cabasse de Moquet », aux de Saint-Christoly-de-Blaye.

Cette consultation se déroulera du 20 mars 2020 au 17 avril 2020 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de Saint-Christoly-de-Blaye où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 9 h 12 h
- Mardi : 9 h 12 h - 14 h 17 h
- Mercredi : 9 h 12 h - 14 h 17 h
- Jeudi : 9 h 12 h
- Vendredi : 9 h 12 h - 14 h 17 h

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Christoly-de-Blaye ;
- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 Bordeaux Cedex) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-epat@gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement soumise par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7, ou par un arrêté de refus.

20000691

BORDEAUX METROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION DE LA 9^{EME} MODIFICATION

Le public est informé que, par délibération en date du 24 janvier 2020, le Conseil de la Métropole a approuvé la 9^{ème} modification du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

Cette délibération sera affichée pendant une durée d'un mois à Bordeaux Métropole, esplanade Charles de Gaulle, et dans les mairies des 28 communes de Bordeaux Métropole à compter du 6 mars 2020.

Le dossier de Plan local d'urbanisme modifié peut être consulté dans les mairies des 28 communes et à Bordeaux Métropole, auprès de la Direction de l'urbanisme. Il est également disponible sur le site www.bordeaux-metropole.fr dans la rubrique PLU.

Patrick Bobot,
Président de Bordeaux Métropole

20000685

ECHOS
JUDICIAIRES GIRONDINS

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 65 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
6 MOIS D'ABONNEMENT 41 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
3 MOIS D'ABONNEMENT 27 € TTC SOIT 13 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à renvoyer :
abonnement@echos-judiciaires.com / 05 57 14 07 55

28 rue Fontbaillette
CS 1960 - 33084 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

**DECISION DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
CINÉMATOGRAPHIQUE**

BIGANOS

La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de la Gironde a autorisé par décision du 02/03/2020 à la SAPE BIGANOS la création d'un établissement cinématographique de 5 salles et 822 places à BIGANOS CINEMA situé 130 Avenue de la Côte d'Argent à Biganos (33380). Cette décision sera affichée pendant 1 mois à la porte de la Mairie de Biganos, dont l'affichage sera fait au recueil des actes administratifs de la Gironde et la décision pourra être consultée à la DDTM 33/SUAT Secrétariat CDAC.

20000725

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

VILLENAVE-D'ORNON

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde a autorisé par avis du 27/02/2020 à la SNC LIDL dont le siège est situé 95 rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), représentée par M. CALCOEN son co-gérant, la création d'un supermarché LIDL de 1 682 m² de vente, situé 1 Avenue du 7ème Art à Villenave-d'Ornon (33140). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la SUAT secrétariat CDAC.

20000711

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

BORDEAUX

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde a autorisé par avis du 27/02/2020 à la SCCV BORDEAUX E1 siège social est situé 92 rue Lucien Faure à Bordeaux (33000), représentée par M. RYFFEL et la SNC COGEDIM AQUITAINE - PAYS BASQUE son extension de l'ensemble commercial à Bordeaux de 4 825 m² de surface par la création de l'lot E12A comprenant 5 boutiques de 765 m² de surface portant la surface de vente de l'ensemble commercial après réalisation d 5 570 m², situé Boulevard Joliot Curie à Bordeaux (33100). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la SUAT secrétariat CDAC.

20000709

ENQUETE PUBLIQUE

**MODIFICATION N°2 DU PLU - OUVERTURE
A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUJ
DE POT AU PIN**

Par arrêté N° 61/2020 du 19 février 2020 le Maire de Costas, a ordonné l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUJ de Pot au Pin, englobée par une décision du Conseil Municipal du 25/09/2018 votée en Préfecture de la Gironde le 26/01/2019.

Ce dossier a fait l'objet d'une étude environnementale réalisée par le bureau ENVOLIS, d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat en matière d'environnement en date du 21/01/2020 et des avis des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Ces documents sont annexés au dossier soumis à enquête publique.

Monsieur Sylvain BAFET, officier supérieur de l'armée de l'air à la retraite désigné par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Costas (2, av du Baron Haussmann Costas) du 27 mars 2020 à compter de 8 h 30 jusqu'au 30 avril 2020 à 17 h et dans une durée de 35 jours consécutifs, aux heures et jours habituels d'ouverture de 8 h 30 à 17 h et les samedis matins de 10 h à 12 h.

Les informations concernant ce dossier pourront être demandées à Véronique SAINTOUT (responsable du service urbanisme) Tel. 05.56.78.13.13 urbat@maire-costas.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Costas durant 4 permanences :

- le vendredi 27 mars 2020 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 8 avril 2020 de 14 heures à 17 heures
- le samedi 18 avril 2020 de 10 heures à 12 heures
- le jeudi 30 avril 2020 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Costas (Service Urbanisme (2, av du Baron Haussmann - 33610 Costas). Des observations pourront de plus être transmises par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, sur la boîte mail : urbat@maire-costas.fr. L'ensemble de ces observations sera accessible, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la mairie de Costas www.mairie-costas.fr et consultable en mairie aux jours et heures habituels.

Le dossier d'enquête publique sera de même consultable sur format pdf version numérique gratuitement sur un poste informatique dédié à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Mairie de Costas dont l'adresse est : www.mairie-costas.fr. Toute personne intéressée pourra demander et sans frais obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Costas dès la publication de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête :

- le rapport et les conclusions de commissaire seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Costas auprès du service urbanisme et sur le site internet de la mairie : www.mairie-costas.fr, pendant la même période.
- le Conseil municipal de Costas se prononcera sur l'approbation de ce projet de modification du PLU en vue de son approbation.

20000684

6 mars 2020 : première parution journal 'Les échos judiciaires girondins »

3. Site internet de la commune – page d'accueil



**INSCRIPTIONS
SCOLAIRES et
PERISCOLAIRES**
RENTÉE SCOLAIRE
2020/2021 Dossier
d'inscription dans une école de

[Lire la suite](#)



Cestas Info +
Pour recevoir Cestas Info + par
email, complétez le formulaire
suivant. Cestas Info + : Lettre

[Lire la suite](#)



Biennale 2020
20ème BIENNALE DE
PEINTURE DE CESTAS La
Biennale 2020 est organisée

[Lire la suite](#)



**Ateliers recherche
d'emploi**
Du 24 mars au 12 mai prochain,
l'association AGIRabcd, en
partenariat avec le Service

[Lire la suite](#)



**Modification N°2 du
PLU**
COMMUNE DE CESTAS
MODIFICATION N° 2 DU PLU
– OUVERTURE A

[Lire la suite](#)

A compter du 9 mars 2020 : « Lire la suite » renvoi à l'avis d'enquête publique

4. Constat d'affichage

ARRONDISSEMENT de BORDEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

le 09/03/2020

de

CESTAS

Téléphone 05.56.78.13.00
Télécopie 05.57.83.59.64
Mail : urbu@mairie-cestas.fr

**Objet : modification N° 2 du PLU
OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUY DE POT AU PIN
ATTESTATION D'AFFICHAGE - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Je soussigné, Pierre DUCOUT, Maire de Cestas,

ATTESTE

Que l'avis prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N° 2 du PLU de la commune de Cestas portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUY de Pot au Pin a fait l'objet d'un affichage réglementaire le 9 mars 2020 :

- sur le terrain de l'opération future à Pot au Pin
- à la maison de quartier de Toctoucau
- à la maison de quartier de Pierroton
- à la mairie annexe de Gazinet
- à la poste de Rejouit
- à la Mairie de Cestas

Ainsi qu'une mise en ligne, ce même jour, sur le site internet de la mairie de Cestas :
mairie-cestas.fr.

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Pour le maire
L'Adjoint délégué à l'urbanisme



Henri CELAN

Adresse Postale : BP 9 - 33611 CESTAS

5. Suspension de l'enquête publique suite à la pandémie de coronavirus

➤ 17 mars 2020 Communiqué de presse de la préfecture



Bordeaux, le 17 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquêtes et consultations publiques suspendues en Gironde

Toutes les enquêtes publiques et autres procédures de consultation du public en mairie, organisées par les services de l'État dans le département de la Gironde sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les commissaires-enquêteurs n'assureront plus les permanences dans les mairies concernées par l'enquête.

Cette mesure vaut pour les procédures actuellement en cours et également pour les procédures de consultation devant débiter la semaine prochaine.

Contacts Presse :
Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / Agathe NOUGUÉ : 06 73 64 76 44
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde
Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr
Twitter [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) - Facebook [@PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)

➤ 19 mars 2020 Publication sur le site internet de la commune



Modification N°2 du PLU

Au regard des circonstances actuelles, M. le Maire a pris la décision d'annuler l'enquête publique sur la modification N° 2 du PLU. cette enquête sera repoussée à une date ultérieure à définir en fonction de l'évolution de la situation sur l'épidémie ...

[Lire la suite](#)



MODIFICATION N°2 DU PLU

Au regard des circonstances actuelles, M. le Maire a pris la décision d'annuler l'enquête publique sur la modification N° 2 du PLU.

cette enquête sera repoussée à une date ultérieure à définir en fonction de l'évolution de la situation sur l'épidémie

ARTICLE PRÉCÉDENT

Annulation de l'installation du Conseil Municipal

ARTICLE SUIVANT

Résultats élection municipale du 15 mars 2020